

édito

**Donner du temps au temps...**

Sous couvert d'innovations financières, la spéculation avait pris en main les marchés. Elle permettait d'offrir des espérances de gains à deux chiffres à des investisseurs en recherche de fortune rapide. Les faibles taux d'intérêt, les dysfonctionnements des taux de changes et l'accumulation de montagnes d'épargne du fait du développement de déséquilibres commerciaux à l'échelle mondiale ont contribué à ce tsunami financier. Derrière cette crise, il y a surtout une erreur économique : l'oubli d'un facteur capital de la formule de la croissance, le progrès technique. Depuis huit ans, le nombre de brevets déposés a tendance à stagner voire à reculer ; l'innovation n'était pas un gage de rendement en comparaison de l'exigence de rendement de 15 % imposés par certains gestionnaires d'actifs. La recherche développement est devenue le parent pauvre de nombreuses entreprises tout comme la recherche fondamentale l'est devenue pour les Etats. Il faut redonner à l'épargne du temps et ne pas exiger de placements à long terme des rendements à court terme de niveau élevé. Les banques doivent effectuer leur rôle de transformation de l'argent à court terme au profit d'investissements à long terme et non l'inverse et les assureurs doivent couvrir les risques et non en créer. La crise financière ne doit pas sonner le glas de l'épargne en actions mais au contraire lui redonner le lustre qu'elle a perdu. Cette crise doit permettre de renouer avec les fondamentaux économiques. Il ne manque ni de liquidités, ni d'épargne mais de projets concrets et porteurs d'une nouvelle expansion.

Philippe Crevel

Actualité**Le Tour de France 2009 de l'Épargne et de la Retraite, le Cercle/Generali**

En partenariat avec le Groupe Generali, le Cercle des Epargnants organise un tour de France de l'Épargne et de la Retraite afin, dans cette période de crise et d'interrogation, de répondre aux questions de ses adhérents et plus largement des Français. A chaque réunion, des experts issus du Conseil scientifique du Cercle et de Generali se tiendront à la disposition des participants. La première étape est prévue à Lille le 2 avril 2009. Suivront Lyon, Montpellier, Nantes, Metz et Bordeaux.

Le plan de financement de l'assurance vieillesse s'effondre avec la crise !

Le Gouvernement avait prévu, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, un basculement des cotisations d'assurance chômage vers les cotisations d'assurance vieillesse. Ainsi, un premier transfert était prévu au 1^{er} janvier 2009 à hauteur de 0,3 point. Un relèvement de 0,4 point en 2010 et de 0,3 point en 2011 des cotisations vieillesse était programmé. La crise financière et économique a eu raison de ce plan. Il n'en demeure pas moins qu'avec la stagnation de la masse salariale, du fait de la progression du chômage, les comptes de l'assurance vieillesse vont poursuivre leur dérapage. 800 000 personnes devraient prendre cette année leur retraite. Un déficit de 10 milliards d'euros pour le régime général est, de ce fait, attendu.

Le recul de l'âge de départ à la retraite en marche

En 2008, les Français sont partis à la retraite, en moyenne à 61,03 ans contre 60,91 ans en 2007. Ce léger recul s'accompagne d'une baisse du nombre d'actifs qui ont pris leur retraite, 785 182 contre 806 946 en 2007. Cette baisse s'explique par une décreue du nombre de départs pour « carrière longue ». 100 620 ont bénéficié de ce dispositif l'an dernier soit une diminution de 16 000 sur un an. Elle s'explique, par ailleurs, par un durcissement du processus de validation des trimestres. 6,95% des salariés partant à la retraite subissent une décote contre 6,74% en 2007. 9,65 % bénéficient d'une surcote contre 7,57 % en 2007.

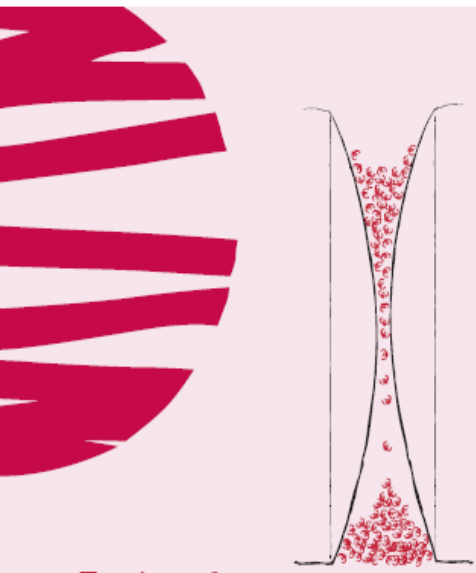
Le régime général par points dans les dix prochaines années ?

Comment sortir de l'impasse du financement des régimes de retraite tout en évitant la révolution à chaque réforme ? Le passage du régime général actuel qui est à cotisations définies en régime par points permettrait en modifiant la valeur du point tant à l'achat (pendant la période de constitution de la retraite) qu'au moment de son rachat (à l'occasion de la liquidation de ses droits à la retraite) de lisser, en douceur, les effets du vieillissement. C'est certainement dans cet esprit que le Gouvernement a demandé au Conseil d'Orientation des Retraites de publier rapidement son rapport sur ce sujet.

Plus qu'un mois pour signer un accord sur les complémentaires

Il reste moins d'un mois aux partenaires sociaux pour conclure un accord sur les régimes de retraite complémentaires. Le dispositif permettant de financer le versement des pensions complémentaires de 60 à 65 ans devrait être reconduit sans changement. Malgré l'arrivée de classes d'âge nombreuses à la retraite, la revalorisation de la cotisation de l'AGFF qui assure le financement de cette période transitoire ne sera certainement pas retenue du fait de la situation économique. Avec le report de l'augmentation de la cotisation d'assurance vieillesse pour la CNAV, il apparaît difficile d'augmenter la cotisation des complémentaires.

La Newsletter du Cercle des Épargnants



En bref...

Les jeunes contre les vieux ?

Le taux de dépendance des jeunes (rapport des jeunes de 0 à 14 ans par rapport à la population active) est passé de 42,2 % à 28,3 % en France de 1960 à 2005. Le taux de dépendance des personnes de plus de 65 ans est passé sur la même période de 18,7 à 25,2 %. Ce taux est supérieur à la moyenne européenne qui est de 23,3 % et nettement supérieur à celui de l'Amérique du Nord qui est de 18,3 %. Le taux de dépendance total (inactifs/actifs) s'élève en France à 53,5 % contre une moyenne de 46,6 % en Europe.

Quand retraite rime avec croissance !

Selon plusieurs études, ce sont les régions qui accueilleront les retraités qui devraient être les gagnantes en termes de croissance du fait du développement des services de proximité et du bâtiment. Les régions côtières et en particulier la Provence Alpes Côtés d'Azur et la Corse sont les premières concernées.

Taux d'emploi des 54-65 ans

La Pologne, la Turquie, la Belgique, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie et la Slovaquie sont encore moins bonnes que la France. En ce qui concerne, le taux d'emploi des 60-65 ans, nous sommes dans les derniers rangs. Le taux est inférieur à 16 % quand il atteint 60 % en Suède.

La Finlande, la retraite à 65 ans ?

Le gouvernement finlandais a déposé un projet de loi portant d'ici 2011 l'âge de départ à la retraite de 63 à 65 ans. Cette loi vise à inciter les salariés à reculer l'âge réel de départ à la retraite qui s'effectue, actuellement, en moyenne à 59 ans.

Un nouveau guide sur les retraites !

A l'initiative de Jean-Pierre Gaillard, Président du Cercle, Solar lance une nouvelle collection « Argent et Patrimoine » dont un ouvrage écrit par Philippe Crevel est consacré à la retraite. Ce livre, en vente depuis le 26 février dernier, comprend un état des lieux des différents régimes de retraite et intègre les dernières modifications faisant suite à l'adoption de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009. Il présente également les différents moyens disponibles pour améliorer sa future retraite.

Carrière longue et cumul emploi/retraite ne sont pas bons amis !

Pour bénéficier des nouvelles facilités en matière de cumul/emploi retraite, il faut être âgé d'au moins 60 ans et avoir l'ensemble de ses trimestres. Même les personnes remplissant les conditions des carrières longues leur ouvrant le droit à prendre leur retraite avant 60 ans ne peuvent pas cumuler un emploi. Cette restriction est-elle le fruit du hasard ou une volonté du législateur de restreindre les liquidations anticipées des pensions qui coûtent plus de 2 milliards d'euros par an à la CNAV.

Les retraités, ruraux ou urbains ? Tout dépend de leur nationalité !

Aux Pays-Bas, en Belgique, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne, les personnes âgées vivent majoritairement en milieu urbain. Dans les deux premiers pays, ce résultat doit être relativisé compte tenu du fort taux d'urbanisation. En revanche, en Islande, en Suède, en République Tchèque et en France, les personnes âgées vivent majoritairement en milieu rural ou en milieu dit intermédiaire. En France, 22 % vivent en zone urbaine, 40 % en zone intermédiaire et 38 % en zone rurale. Au Royaume-Uni, 65 % des personnes âgées vivent en zone urbaine et plus de 50 % aux Etats-Unis.

Derrière la chute des bourses, un assainissement ?

De 2003 à 2007, l'indice des Sociétés des Bourses Françaises (SBF 500) a doublé quand le PIB ne progressait que de 17,5 % et l'excédent brut d'exploitation des entreprises augmentait de 16 %. Ce qui démontre le caractère anormal de ces dix dernières années, c'est l'extrême volatilité des cours. Ainsi le CAC 40 est passé de 2000 à 6500 points de janvier 1996 à janvier 2000 avant de revenir à 3000 points en janvier 2003. Il est revenu autour de 6000 points en juillet 2007 avant de perdre plus de 50% de sa valeur en un an et demi pour redescendre à 2800 points en février 2009. La déconnexion de la sphère boursière par rapport à l'économie réelle est la preuve de l'existence de dysfonctionnements qui sont sanctionnés par les acteurs du marché.

Les nouvelles charges des associations souscriptrices de contrats d'assurance de groupe

Que ce soit pour des raisons légales (en particulier pour le PERP et les contrats Madelin), historiques ou de marketing, le secteur de l'assurance se caractérise par la présence de nombreuses associations qui souscrivent auprès des compagnies des contrats dits de groupe. Les particuliers en choisissant de tels contrats adhèrent à une association qui se doit de les représenter et de les informer. Ces dernières années, le législateur a accru les obligations auxquelles sont soumises ces associations avec comme objectifs d'améliorer leur gouvernance et d'assurer un meilleur contrôle de l'épargne. Ainsi, les assurés doivent être convoqués obligatoirement aux assemblées générales et la majorité des membres des conseils d'administration ne doivent pas avoir de liens directs ou indirects avec les assureurs. Ces obligations génèrent des lourdeurs et des coûts, problèmes que la réglementation ignore.